

Le Premier Ministre
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

N° 802 /PM

Abidjan, le

22 MAI 2012

/-)

Messieurs les Ministres d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Ministres
ABIDJAN

Objet : Lettre d'instruction sur les sollicitations auprès
des Entreprises et Etablissements Publics Nationaux

Messieurs les Ministres d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

Lors du Conseil des Ministres du 12 octobre 2011, Monsieur le Président de la République avait instruit les Membres du Gouvernement à l'effet de ne plus solliciter des appuis financiers auprès des Entreprises et des Etablissements Publics Nationaux placés sous leur tutelle.

Je prends à mon compte cette instruction et fais connaître à Messieurs les Ministres d'Etat, à Mesdames et Messieurs les Ministres, que j'attache du prix à son strict respect.

En effet, les Entreprises et Etablissements Publics Nationaux ayant une personnalité juridique propre, distincte de celle de l'Etat, les sollicitations des Ministres auprès de ces structures sont de nature à perturber leur équilibre financier et leur bon fonctionnement.

Aussi, je vous invite à ne plus solliciter des appuis financiers auprès d'elles.



Jeannot KOUADIO-AHOUSSOU



LE MINISTRE

N° _____ MEF/DGE/DPP/COG

Note Circulaire N° 4.228 du 12 JUN 2012

A Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration, les Directeurs Généraux et les Directeurs Exécutifs des Sociétés d'Etat et des Sociétés à Participation Financière Publique relative à l'application de la lettre d'instruction de Monsieur le Premier Ministre sur les sollicitations auprès des Entreprises et Etablissements Publics Nationaux.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques, **Son Excellence Monsieur le Président de la République**, lors du Conseil des Ministres du 12 octobre 2011, avait instruit les Membres du Gouvernement à l'effet de ne plus solliciter des appuis financiers auprès des Entreprises et des Etablissements Publics Nationaux sous leur tutelle.

A cet effet, par lettre d'instruction n°802/PM en date du 22 mai 2012, dont copie ci-joint, **Monsieur le Premier Ministre, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice** a bien voulu adresser à Messieurs les Ministres d'Etat, Mesdames et Messieurs les Ministres, une lettre d'instruction, en vue du respect strict de cette instruction de son Excellence Monsieur le Président de la République.

Par la présente lettre circulaire, j'invite tous les dirigeants des Sociétés d'Etat et des Sociétés à Participation Financière Publique à prendre toutes les dispositions nécessaires chacun en ce qui le concerne pour la pleine application de cette instruction.

Pièces jointe :

- lettre d'instruction de Monsieur le Premier Ministre, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



DIBY Koffi Charles